



Conseil de déontologie – 20 mai 2026

Autosaisine 25-72

CDJ c. N. Laus / Le Brol

Enjeux : responsabilité sociale (préambule du Code de déontologie) ; recherche et respect de la vérité / vérification (art. 1) ; omission / déformation d'information (art. 3) ; prudence (art. 4) ; confusion faits-opinion (art. 5) ; confusion information-propagande (art. 13) ; stéréotypes / exagérations / stigmatisation / incitation au racisme et à la discrimination (art. 28) ; Recommandation sur la couverture des campagnes électorales dans les médias (pt. 4 - 2023)

Autosaisine fondée

En résumé :

Le Conseil de déontologie journalistique a constaté ce 20 mai qu'une interview publiée sur le site Le Brol, consacrée au parti Nation, contrevenait à la déontologie et plus particulièrement aux principes d'indépendance et de responsabilité sociale. Le Conseil a en effet constaté que le journaliste et le média, qui se limitaient à reproduire telles quelles les réponses du parti auquel ils s'étaient adressés, renonçant ainsi à tout traitement journalistique des propos tenus, avaient relayé au public une communication politique brute sous couvert d'information, au mépris de leur indépendance. Il a également relevé que faute d'un tel traitement et alors qu'ils qualifiaient pourtant le parti comme étant d'extrême droite dans leurs questions, le journaliste et le média s'étaient sciemment privés des moyens de contrôler rédactionnellement ces mêmes propos, et en avaient répercuté et cautionné plusieurs incitant à la discrimination et à la haine et s'appuyant sur des informations tronquées et non vérifiées.

Origine et chronologie :

Le 10 décembre 2025, réuni en séance plénière, le CDJ a évoqué un article en ligne du site Le Brol consacré à une interview du parti Nation, qui avait fait l'objet d'une plainte introduite le 17 novembre et déclarée irrecevable sur la forme – la partie plaignante n'étant pas revenue avec les compléments d'information demandés. Sur la base de premiers constats, le CDJ a décidé d'ouvrir de sa propre initiative un dossier, comme le prévoit son Règlement général (art. 1, §2, a). Le média en a été informé le 12 décembre ; il a répondu le 26 décembre aux griefs formulés. Réuni en séance plénière le 21 janvier 2026, le CDJ a estimé qu'une audition complémentaire – destinée à l'éclairer sur le contexte qui entoure les enjeux déontologiques mis en question et à apporter d'éventuels compléments d'information à la première réponse du média – était nécessaire. Néanmoins, après une demande de report émanant du média et plusieurs échanges pour trouver une nouvelle date d'audition qui puisse lui convenir, le média n'a plus donné suite. L'audition a donc été annulée et le CDJ rend sa décision en l'état du dossier.

Les faits :

Le 17 novembre 2025, Le Brol publie un article de Nicolas Laus titré : « L'interview du parti NATION ». Son chapeau énonce : « Dans le cadre de notre série d'interviews politiques, nous avons contacté l'ensemble des partis politiques actifs en Wallonie. Comme pour chaque formation, nous donnons ici la parole au mouvement NATION. Cette interview ne représente en aucun cas un soutien à leurs idées : notre démarche est purement journalistique et vise à offrir un espace d'expression égal à tous les partis ». Sous le chapeau, l'illustration de l'article consiste en une photo du logo du parti ; sous celle-ci, figure, en gras, la précision suivante : « Les réponses fournies par le mouvement NATION sont reproduites ici telles que reçues, sans aucune modification de notre part ».

L'article se structure ensuite sous forme de questions / réponses : « Pouvez-vous présenter brièvement votre parti et votre idéologie ? Le mouvement NATION est un parti nationaliste belge, du courant identitaire et solidariste. Nous voulons travailler de manière efficace et tournés vers l'avenir de notre pays et de l'Europe, mais pas de l'Europe technocratique actuelle bien sûr. Parmi les notions essentielles de notre combat, il y a la défense de notre identité de belges et d'européens, nous sommes pour l'autodétermination des peuples, nous voulons remettre à l'honneur des valeurs telles que la cellule familiale, le mérite par le travail. Nous luttons également pour plus de justice sociale et contre le capitalisme et l'impérialisme. Nous refusons la décadence morale et physique de nos populations, nous sommes contre les dogmes "multiculturels", et nous voulons plus de liberté d'expression. La liste est longue, je vous suggère de visiter notre site www.nation.be pour de plus amples informations » ; « Qu'est-ce qui vous distingue des autres partis nationalistes ou identitaires en Belgique ? Ce qui nous distingue des autres partis nationalistes ou identitaires dans notre pays ? Lesquels ? Il y a bien les nationalistes flamands, mais leur but est la séparation de la Belgique, alors que nous, même si nous pouvons accepter des divisions momentanées politico-économiques, régionales, provinciales, car il est certain, que la Wallonie est en retard sur la Flandre (merci PS), nous voulons une Belgique unie. En bref, il n'y a pas en Belgique francophone, d'autres nationalistes ou identitaires que NATION » ; « Quelle est votre position sur l'immigration et quelles mesures proposez-vous ? Nous considérons comme de nombreuses personnes en Europe, que dans certains pays, dont la Belgique, s'opère un changement de population, progressif, mais certain et de plus en plus visible dans de nombreuses communes du pays. Nous acceptons beaucoup trop d'immigrés non européens, dont de nombreux illégaux qui propagent une nouvelle pauvreté et de l'insécurité dans nos rues, gares, stations de métro, citées, etc. Cette immigration a également implanté un islam qui se radicalise de plus en plus, et l'Etat Belge ferme quasiment les yeux sur des activistes islamistes radicaux. Pour nous, ces derniers doivent être expulsés, avant que d'autres attentas ne surviennent. Nos mesures : ne pas tolérer la double nationalité, s'ils veulent devenir Belges, que ce soit de part entière. Il faut expulser les délinquants adultes récidivistes, ou leur faire faire leur temps de prison dans leur pays d'origine, sans "ticket de retour". Bref, nous sommes pour la remigration [*sic*] dans des conditions humaines et avec l'aide nécessaire, cela nous coûtera moins cher que d'entretenir ces gens des dizaines d'années sans que jamais ils ne travaillent. Et bien sûr, les immigrés qui vivent dans notre pays, qui se comportent correctement, qui font un effort d'intégration, qui travaillent, ils sont les bienvenus » ; « Comment réagissez-vous aux critiques vous qualifiant d'extrême droite ou de mouvement radical ? Depuis le temps, nous sommes habitués aux critiques et autres qualifications, dont la moindre est "extrême droite", même si nous n'avons pas grand-chose de commun avec les partis qui se disent de droite nationale ou populaire, ils gardent tous un fond libéral que nous rejetons. Aujourd'hui, avec leur président "GLB", ils viennent puiser dans les programmes de la "droite de la droite" et dans ceux des nationalistes, ce qui va sous peu, leur attribuer l'étiquette d'"extrême droite", ça commence déjà d'ailleurs, et nous trouvons cela plutôt rigolo en regard à [*sic*] la manière dont le MR a déjà parlé de nous. En clair, la vraie "extrême droite" (qui n'a vraiment rien d'extrême) sont ces partis comme l'ex PP, "Chez Nous", et leurs dissidences. Nous refusons d'être mêlé à ces gens trop proches du capitalisme, atlantistes, onusiens, etc. Et donc, nous sommes des nationalistes, ni de gauche, ni de droite, ni du centre, et donc pas non plus à droite d'une droite que nous ne voulons pas. Par contre, là où le bât blesse, ce sont les étiquettes de "fachos" ou de "néonazis", ceux qui utilisent ces termes à notre encontre sont des idiots profonds, qui feraient bien de revoir leur histoire. Parmi les plus âgés de nos membres, certains ont perdu des parents pendant la dernière grande Guerre, morts soit au combat, soit comme prisonniers dans les camps dont il ne faut plus expliquer les horreurs. Nous sommes donc, comme dit plus haut, des nationalistes, des patriotes, et rien d'autre ! » ; « Quelle est votre vision en matière de sécurité et d'ordre public ? Pour la sécurité et l'ordre public, juste deux mots : "tolérance zéro", il faut absolument rétablir la sécurité, dans les rues, les places etc. Nous savons qu'il peut exister quelques brebis galeuses au sein des forces de l'ordre, mais dans l'ensemble, il [*sic*] essayent de faire bien leur travail. Le métier de policier est dévalorisé, c'est de nos jours, la "voyoucratie" qui impose quasi ses règles aux forces de l'ordre, et souvent, les élus communaux de certaines communes ferment les yeux, pour éviter de trouer

leur réservoir électoral, sans lequel ils ne seraient plus au pouvoir. Il faut également une modernisation des outils de lutte contre la criminalité, au lieu d'envoyer des dizaines de millions dans des aides qui ne vont rien rapporter, comme à l'Ukraine, ils feraient mieux d'investir dans de nouvelles prisons et surtout des IPPJ, puisque selon la justice, les délinquants sont de plus en plus jeunes. Et il faut éradiquer totalement, les trafics de drogues et les bandes organisées qui règnent sur des quartiers entiers. Il faut également des sanctions exemplaires et dissuasives contre la délinquance. Nous sommes même pour un retour de la peine de mort pour des criminels comme Dutroux. On ne touche pas aux enfants » ; « Quelles sont vos priorités économiques et sociales ? Ici, il y a beaucoup à dire, car pour l'économie en Belgique, c'est un zéro pointé, et dans le domaine social, ce n'est pas beaucoup mieux : les pauvres toujours plus pauvres, les riches toujours plus riches, la classe "moyenne" est en voie de disparition, étouffée par le fiscalisme et la rage taxatoire belge. Et les PME sont pénalisées au détriment des multinationales. Aussi pour plus de justice sociale, notre avis est qu'il faut une augmentation générale des salaires pour lutter contre la vie chère, l'inflation. Il faut aider les sans-abris, mais les "nôtres" en priorité, il faut un minimum décent pour les familles ou pour les isolés en difficulté. Un [sic] pension correcte pour tous, sans faire de distinction avec les femmes. Il faut taxer plus les multinationales, les industries de luxe et les grosses fortunes. Et il faut une vraie solidarité pour ceux qui le méritent dans le cadre de la nation. Et aussi, lutter contre le mondialisme qui vise à un gouvernement mondial, avec lequel les décideurs choisis par eux-mêmes, dirigeront les consommateurs et les producteurs comme on dirige un troupeau de moutons » ; « Quel doit être, selon vous, le rôle de la Belgique dans l'Union européenne ? Que peut faire un petit poucet comme la Belgique dans cette Union européenne ? Rien, si ce n'est suivre les ordres et se plier aux exigences des "racailles d'en haut". Nous sommes pour le Belxit, tant que cette Union européenne sera mondialiste et technocratique. Nous nous verrions bien redevenir neutre comme avant 14/18, ou comme la Suisse, et elle ne s'en porte pas plus mal. Cette Europe est aussi un vaste domaine dans lequel il y a des réformes profondes à faire » ; « Comment évolue aujourd'hui votre soutien sur le terrain ? Nous avons toujours des soutiens, avec des hauts et des bas, les gens sont souvent d'accord avec nous, mais cette étiquette "d'extrême droite" fait encore peur, c'est d'ailleurs le but, ce mot ne sert qu'à entretenir le réflexe pavlovien de la répulsion. Ceci dit, nous sommes dans une période de "remontada", nous recevons de plus en plus de demandes d'adhésions, d'inscriptions sur nos pages des réseaux sociaux, et un nombre de vues sur notre site en constante augmentation. Le raz-le-bol [sic] général y est sans doute pour quelque chose, les gens ne font plus confiance ni aux élu(e)s locaux ni au fédéral, et nous proposons une troisième voie politique sociale et économique... » ; « Avez-vous des élus ou des ambitions électorales pour les prochaines années ? Nous n'avons aucun élu(e), mais de la manière dont notre mouvement reprend de l'ampleur, il est fort possible que nous présentions quelques listes aux prochaines élections. Toutefois, il faut retenir que NATION est plus activiste qu'électoraliste, des élections, ça coûte cher, nous ne recevons aucune subvention, peu et d'insuffisants dons, et les petits partis "d'extrême droite" créent à chaque élection des divisions, qui peuvent aussi se répercuter sur nous. Donc, nous les laissons perdre leurs élections pour qu'ils disparaissent, mais malheureusement, ils reviennent chaque fois, parfois avec de nouveaux noms, Laurent Louis, le PP, La Droite, Chez Nous, PNE, etc., et aujourd'hui, ils ont même créé le parti "TRUMP", avec bien sûr, les mêmes dirigeants derrière » ; « Quel message souhaitez-vous adresser aux citoyens qui ne vous connaissent pas ou ont une image négative de vous ? Notre message est de ne pas écouter les cancons et ceux qui cassent du sucre sur notre dos. La meilleure solution, est de lire nos revendications, nous rencontrer et faire de soi-même [sic] son avis sur nous, participer à nos réunions ou congrès, poser des questions, même celles qui peuvent sembler les plus dérangeantes, nous n'avons rien à cacher. Nous ne sommes pas des "extrémistes", nous ne sommes pas des "néonazis", nous ne sommes pas des voyous, mais des citoyens de diverses générations, belges, mais aussi issus d'autres pays d'Europe. Nous sommes des militant(e)s patriotes, nous aimons notre pays, ce que nous sommes, et nous défendons nos idées contre vents et marées. Apprenez à nous connaître, et jugez après ».

Le 13 novembre, est publiée l'interview du président du parti Révolution (Laurent Louis) ; le 7 décembre, celle du nouveau parti Trump. Ces deux interviews sont signées par le même journaliste.

Les arguments des parties :

Le CDJ

Dans son courrier d'autosaisine

Le CDJ a relevé que l'article litigieux semblait offrir un accès direct à l'expression au parti Nation. Les éventuels enjeux déontologiques qu'il relève portent sur : responsabilité sociale (preamble du [Code de déontologie](#)), recherche et respect de la vérité / vérification (art. 1), omission / déformation d'information (art. 3), prudence (art. 4) et Recommandation sur la couverture des campagnes électorales dans les médias (pt. 4 - 2023).

Le média / le journaliste :

Dans sa réponse

Le média explique d'emblée que l'article litigieux s'inscrit dans la ligne éditoriale qu'il entend défendre, à savoir donner la parole à l'ensemble des partis politiques, sans prise de position ni expression d'opinion de sa part. Dans ce cadre, indique-t-il, le journaliste a adressé des demandes d'interview à plusieurs partis belges afin qu'ils puissent chacun exposer leur vision, sans privilégier une formation politique en particulier.

Le média fait alors part des éléments de réponse que le journaliste a tenu à apporter, qui précise que l'interview en cause s'inscrit dans une série d'échanges qu'il a souhaité mener avec l'ensemble des partis politiques actifs en Wallonie, sans exception, et que son intention était d'offrir une visibilité équitable à tous, dans un cadre strictement informatif. A cette fin, affirme-t-il, il a contacté l'ensemble des partis, du PTB aux Engagés, en passant par DéFi, le PS, le MR, Ecolo, ainsi que d'autres formations « plus modestes », telles que Nation. Il explique encore que, selon leur propre disponibilité, certaines formations ont répondu, soulignant que cette démarche ne visait en aucun cas à faire la promotion d'un parti en particulier. A cet égard, il fournit les courriers de prise de contact ayant été adressés aux partis, qui attestent, selon lui, de sa volonté de proposer une tribune équilibrée et ouverte à tous.

Le média conclut en se disant ouvert à l'éventualité de ne plus proposer ce type d'interviews à l'avenir, précisant également n'avoir, à ce jour, signé aucun règlement spécifique mais être disposé à le faire si nécessaire.

Décision :

1. Le CDJ rappelle que les journalistes et les médias disposent d'une pleine liberté rédactionnelle qui porte tant sur le choix des sujets que sur le choix des interlocuteurs. Cette responsabilité s'exerce toutefois en toute responsabilité (art. 9 du Code de déontologie).

2. En l'espèce, le CDJ constate que le journaliste se limite à reproduire les réponses aux questions qu'il a envoyées aux responsables du parti auquel il s'adresse. Il relève ainsi que le courrier adressé au parti Nation signale que les réponses transmises au questionnaire envoyé seront « publiées telles quelles, sans modification », tandis que l'article indique en préambule aux lecteurs que les réponses fournies sont reproduites telles que reçues, sans aucune modification de la part du journaliste.

Il note que la même approche – soit la reproduction intégrale des propos des partis ou personnes politiques interviewées – a été adoptée pour tous les autres articles de la série.

3. Le Conseil constate qu'en agissant de la sorte, le journaliste renonce à tout traitement journalistique des propos énoncés – recoupement, vérification, mise à distance, mise en perspective – et, bien qu'il signe l'article et fasse usage d'un outil journalistique (l'interview), qu'il abandonne *de facto* la responsabilité journalistique qui lui incombe. Il rappelle que cette responsabilité réside non dans le simple partage / relais des propos tenus – qui pourrait être le fait de n'importe quel utilisateur / usager des médias – mais dans la manière dont le journaliste et le média qui déclarent faire de l'information lui donnent une plus-value qui fait sens pour les publics : comprendre et expliquer qui parle, de quoi, quand, où, pourquoi, comment.

4. Annoncer au public qu'il reproduit les propos tels quels (et donc qu'il renonce à ce traitement journalistique) en même temps qu'il précise que sa démarche est « purement journalistique, et vise à offrir un espace d'expression égal à tous les partis » crée en outre l'impression auprès du public que le travail journalistique revient simplement à relayer – à porter la plume ou à diffuser – la parole des personnes, mouvements ou partis politiques, sans distance aucune, au mépris de son indépendance.

5. A l'éditeur qui affirme dans son argumentaire que « la ligne éditoriale qu'il entend défendre [est de] donner la parole à l'ensemble des partis politiques, sans prise de position ni expression d'opinion de sa part », le Conseil rappelle aussi que le travail journalistique ne consiste pas à prendre position ou à exprimer son opinion par rapport aux propos rapportés : « Il relève de l'essence même du travail journalistique de chercher l'information la plus complète possible, de la vérifier, de la trier, de la mettre en perspective avant de la diffuser. L'axe qui doit guider ce travail est la pertinence pour le public, sans partialité, exclusion d'office ou droit automatique à la parole » (Recommandation sur la couverture des campagnes électorales dans les médias).

6. Le Conseil en conclut que, bien qu'ils présentent l'article contesté à leur public comme résultant d'un travail journalistique, le journaliste et le média ont en fait relayé une communication politique brute sous couvert d'information, renonçant de la sorte volontairement à leur indépendance. Il note particulièrement sur ce point que le journaliste a laissé dans l'interview deux passages dans lesquels Nation invite explicitement les lecteurs à venir à sa rencontre, s'exposant à se faire le relais de sa propagande.

Les art. 11 (indépendance) et 13 (confusion information – propagande) du Code ont été enfreints.

7. Le CDJ relève qu'en renonçant à ce travail journalistique, le journaliste et le média se sont sciemment privés des moyens de contrôler rédactionnellement les propos tenus alors qu'ils appréhendaient pourtant ce parti comme d'extrême droite dans leurs questions (« Comment réagissez-vous aux critiques vous qualifiant d'extrême droite ou de mouvement radical ? », « Qu'est-ce qui vous distingue des autres partis nationalistes ou identitaires en Belgique ? »).

Considérant que ce choix rédactionnel revenait à relayer lesdits propos comme s'ils étaient diffusés en direct, le Conseil estime que le média s'est mis en porte-à-faux avec la clause de responsabilité sociale et démocratique qui invite les rédactions à ne pas donner d'accès direct à l'expression des candidats, listes, partis, mouvements... qu'elles identifient comme liberticides ou antidémocratiques, ou dont elles constatent que leur programme ou leur discours entre en contradiction avec les lois réprimant le racisme, le sexisme, la discrimination ou le négationnisme, et à soumettre cette expression à un traitement journalistique.

Ce faisant, il considère que le média a non seulement contrevenu à cette clause, mais a également manqué de prudence et de responsabilité sociale.

8. En conséquence de ce qui précède, le CDJ constate qu'en se privant de tout contrôle rédactionnel, le journaliste et le média laissent ledit parti dérouler un discours incitant à la discrimination et au racisme et pétri de généralisations abusives et de contre-vérités, notamment dans sa réponse à la question « Quelle est votre position sur l'immigration et quelles mesures proposez-vous ? », lorsqu'est évoqué un « changement de population, progressif, mais certain et de plus en plus visible dans de nombreuses communes du pays », en accusant les immigrés non européens illégaux de propager « une nouvelle pauvreté et de l'insécurité dans nos rues, gares, stations de métro, cités, etc. » et en les rendant responsables d'une radicalisation de l'Islam (« Cette immigration a également implanté un islam qui se radicalise de plus en plus »), tout en les assimilant à des personnes que la Belgique entretient « des dizaines d'années sans que jamais ils ne travaillent ».

Ainsi, même s'il déclare s'en désolidariser à l'entame de l'article (« Cette interview ne représente en aucun cas un soutien à leurs idées »), le journaliste en vient, par l'abandon de tout travail journalistique et l'absence de tout cadrage et mise en perspective, à relayer et cautionner des propos incitant à la discrimination et à la haine et des informations tronquées et non vérifiées, au risque de servir des intentions sans aucun rapport avec le droit à l'information du public.

Le préambule (responsabilité sociale) et les art. 1 (recherche et respect de la vérité / vérification), 3 (omission / déformation d'information), 4 (prudence), 5 (confusion faits-opinion), 13 (concours à des activités de publicité ou de communication non journalistique) et 28 (stéréotypes / exagérations / stigmatisation / incitation au racisme et à la discrimination) du Code de déontologie, ainsi que la Recommandation sur la couverture des campagnes électorales dans les médias (pt. 4 – 2023 / clause de responsabilité sociale et démocratique) ont été enfreints.

Décision : l'autosaisine est fondée.

Demande de publication :

A l'instar de l'engagement pris par les médias membres de l'AADJ, le CDJ invite Le Brol à publier pendant 48 heures, dans les 7 jours de l'envoi de la décision, le texte suivant sur son site, en page d'accueil, et à placer sous l'article en ligne, s'il est disponible ou archivé, une référence à la décision et un hyperlien permanents vers celle-ci sur le site du CDJ.

Texte pour la page d'accueil du site

CDJ – Plainte fondée c. Le Brol

Le Brol a manqué d'indépendance et de responsabilité sociale en relayant intégralement et en l'absence de tout traitement journalistique les propos d'un parti qu'il considérait pourtant comme d'extrême droite

Le Conseil de déontologie journalistique a constaté ce 20 mai qu'une interview publiée sur le site Le Brol, consacrée au parti Nation, contrevenait à la déontologie et plus particulièrement aux principes d'indépendance et de responsabilité sociale. Le Conseil a en effet constaté que le journaliste et le média, qui se limitaient à reproduire telles quelles les réponses du parti auquel ils s'étaient adressés, renonçant ainsi à tout traitement journalistique des propos tenus, avaient relayé au public une communication politique brute sous couvert d'information, au mépris de leur indépendance. Il a également relevé que faute d'un tel traitement et alors qu'ils qualifiaient pourtant le parti comme étant d'extrême droite dans leurs questions, le journaliste et le média s'étaient sciemment privés des moyens de contrôler rédactionnellement ces mêmes propos, et en avaient répercuté et cautionné plusieurs incitant à la discrimination et à la haine et s'appuyant sur des informations tronquées et non vérifiées.

La décision complète du CDJ peut être consultée [ici](#).

Texte à placer sous l'article en ligne

Le Conseil de déontologie journalistique a constaté des fautes déontologiques dans cet article. Sa décision peut être consultée [ici](#).

La composition du CDJ lors de la décision :

La décision a été prise par consensus. Il n'y a pas eu de demande de récusation.

Ont pris part à la décision :

Journalistes

Thierry Couvreur
Arnaud Goenen
Colette Braeckman
Michel Visart
Thierry Dupièieux
Michel Royer

Éditeurs

Catherine Anciaux
Denis Pierrard
Harry Gentges
Bruno Clément
Philippe Roussel

Rédacteurs en chef

Alexandra de Paepe

Société civile

Pierre-Arnaud Perrouty
David Lallemant
Caroline Carpentier
Laurence Mundschau
Ulrike Pommée

Ont participé à la discussion : Michaël Degré, Eric Walravens, Olivier Charles, Alexis Gonzales, Gregory Finn, Marc de Haan, Pauline Steghers, Delphine Michel.

Muriel Hanot,
Secrétaire générale

Michel Royer,
Président